



# FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Union Fédérale CGT DIR Ouest

### Déclaration CGT au CHSCT de la DIR Ouest du 5 juillet 2021

Surcharge de travail due au manque d'effectifs, incertitude de l'avenir des DIRs, c'est avec anxiété que les agents de la DIR Ouest continuent tant bien que mal à exercer leurs missions, souvent au détriment de leur santé.

Le Sénat doit examiner à partir du 7 juillet 2021 le projet de loi, modifié par lettre rectificative, relatif à la **différenciation**, la **décentralisation**, la **déconcentration** et portant diverses mesures de **simplification (projet de loi 3DS)** de l'**action publique locale** en procédure accélérée.

Ce projet de loi prévoit la fin de la gestion par l'État du Réseau Routier National (RRN), par des transferts de compétence aux régions, aux métropoles et aux départements.

Loin d'être seulement un changement de gestionnaire, avec tout ce que cela comporte pour les agents et les usagers, cette nouvelle décentralisation remet fondamentalement en cause le principe d'égalité républicaine pour les citoyens-usagers du service public.

En effet, selon les moyens disponibles et les moyens consacrés par les collectivités, selon la situation géographique des réseaux, les trafics, les niveaux de service, les niveaux d'entretien et d'interventions seraient alors variables et très différents.

Ces réseaux sont des biens communs à tous les citoyens, des biens publics créés, aménagés et entretenus via l'impôt.

Or, certaines collectivités ont déjà envisagé la possibilité de rendre payante la circulation sur les réseaux, faisant du citoyen un client, faisant d'un service public un service marchand.

La CGT alerte depuis plusieurs années sur la dégradation de l'état du Réseau Routier National (RRN) et des conditions de travail des agents des Directions Interdépartementales des Routes (DIR).

La baisse constante des effectifs s'accélère alors même que les chantiers se multiplient. Cet « effet ciseau » aggrave les conditions de travail des agents.

Les réorganisations permanentes censées adapter le fonctionnement des services à la baisse des effectifs, les projets de transferts, les projets de suppression des DIRs... ne font qu'accroître les légitimes craintes des agents quant à leur avenir professionnel, aggravant encore les risques psychosociaux (RPS) bien présents, avec des conséquences humaines dramatiques et malheureusement bien visibles.

La CGT n'a eu de cesse d'alerter le Ministère de la Transition Écologique (MTE) sur cette situation très grave à l'occasion de multiples audiences, de nombreux courriers aux Ministres, de droits d'alertes et d'interventions dans les instances, notamment au sujet des suicides d'agents dans ses services.

C'est d'ailleurs suite au suicide d'un agent et sur proposition des représentants CGT, que le CHSCT de la DIR Ouest a demandé et obtenu lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la réalisation d'une expertise « pour risque grave » par un organisme indépendant agréé par le ministère du Travail.

Le rapport de cette expertise réalisée par le cabinet indépendant, la société « Degest » est à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Le contenu du rapport est effarant et conforte pleinement ce que la CGT dénonce depuis des années. La situation observée et décrite par les experts met en lumière les conséquences d'une gestion publique désastreuse en termes de santé pour les agents. Ce rapport fait ressortir de nombreux éléments de constatation sur l'état de délabrement de notre service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique (MTE).

La conclusion est sans appel :

**« La DIR Ouest est dans une situation critique, prédictive de nouvelles atteintes à la santé de ses agents, avec un effet d'amplification propre aux risques organisationnels, lorsqu'ils ne sont pas ou insuffisamment pris en charge. »**

La situation n'est plus possible et implique votre responsabilité, vous devez prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. Suite à ce rapport, des mesures immédiates doivent être mises en œuvre.

Ce rapport est essentiellement tourné vers l'exploitation, nous exigeons donc de continuer l'expertise au niveau de l'ensemble des services de la DIR Ouest.

Face à ce rapport, la CGT exige un moratoire sur les suppressions d'effectifs dans les DIRs, la titularisation des contractuel·le·s et l'embauche d'emplois statutaires nécessaires pour exercer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité l'ensemble de nos missions.

Les représentant·e·s CGT  
au CHSCT de la DIR Ouest